

1.6.2.

Éducation et emploi / Migration des enseignants:

Projet de résolution sur la migration et le droit à l'éducation publique et de qualité pour tous et toutes

Proposé par: la FETE-UGT/Espagne et la FNE/Portugal
Langue originale: espagnol

LE 6^e CONGRÈS DE L'IE, réuni au Cap, Afrique du Sud

- Note** que le phénomène migratoire massif qui caractérise le début du 21^e siècle constitue un défi majeur pour de nombreux pays et est de plus en plus une priorité politique qui ne peut être ignorée.
- Constate** avec préoccupation qu'il est possible que les graves effets de la crise économique qui sévit depuis 2007, entraînant des licenciements massifs, une hausse du chômage (en particulier des jeunes), des reculs dans les politiques sociales, le démantèlement progressif des États-providence, contribuent à susciter, dans les sociétés, des sentiments et des attitudes de rejet envers la population migrante.
- Souligne** le rôle fondamental que peut jouer une éducation publique, de qualité, fondée sur des valeurs, visant à la construction de la citoyenneté, pour tous et toutes, dans les processus d'intégration positive des migrant(e)s.
- Condamne catégoriquement** les messages et les actions promouvant le racisme, la xénophobie et la discrimination et réaffirme, en particulier, que les écoles doivent être mises à l'abri de ce type de situation.
- Constate avec préoccupation** le nombre croissant de professionnels de l'éducation (enseignants et chercheurs/euses) qui abandonnent le pays où ils ont été formés pour des raisons économiques, culturelles, religieuses ou politiques et viennent grossir les rangs de ceux/celles qui se voient contraint(e)s d'exercer des activités éloignées des études et des disciplines auxquelles ils se sont préparés.
- Prend note** de la féminisation croissante et accélérée du phénomène migratoire, dans la mesure où les femmes (très souvent accompagnées de leurs enfants) représentent déjà plus de la moitié de la population qui vit en dehors de son pays d'origine.

LE 6^e CONGRÈS MONDIAL DE L'IE

- Réaffirme** sa conviction, exprimée lors du 5^e Congrès mondial (Berlin, 2007), que « les migrant(e)s contribuent au développement aussi bien de leur pays d'origine que de leur pays d'accueil » et que « la migration a un potentiel de stimulation des échanges culturels et économiques parmi les nations et de promotion de la paix et de la compréhension mutuelle ». Toutefois, les aspects positifs de la migration humaine n'émergeant pas spontanément ni n'étant automatiques, il rappelle qu'il convient d'œuvrer fermement pour les garantir.
- Affirme, dans ce sens,** sa conviction que le phénomène migratoire doit être abordé dans une politique de respect des droits humains, conformément aux instruments fournis par la démocratie.

- 55 C) **Exhorte** les gouvernements des pays d'accueil à prendre des mesures concrètes en vue de
56 garantir à tous les enfants (y compris les migrant(e)s) le droit à une éducation de qualité, dans
57 des conditions d'égalité, conformément à leurs engagements pris dans les conclusions de Dakar
58 et les Objectifs du millénaire.
59
- 60 D) **Rappelle**, en outre, aux autorités des pays d'origine les engagements pris à l'échelle
61 internationale et auprès de leurs peuples pour éliminer les causes qui sont à l'origine de l'exode
62 de leurs concitoyens (notamment la pauvreté, l'injustice sociale, la violence liée au genre).
63
- 64 E) **Souligne** que la crise ne doit pas être utilisée pour faire reculer les efforts déployés jusqu'à
65 présent pour respecter ces engagements et atteindre ces objectifs d'ici 2015.
66
- 67 F) **Exhorte** les gouvernements à adopter des mesures concrètes contre l'émergence de toute
68 forme de racisme et de xénophobie, en particulier dans le domaine de l'éducation.
69
- 70 G) **Encourage** les organisations syndicales membres de l'IE à continuer de prendre des décisions
71 qui empêchent la discrimination de leurs élèves, fondée sur l'origine nationale ou ethnique, ou
72 la condition migratoire.
73
- 74 H) **Appelle** les organisations membres de l'IE à redoubler leurs efforts pour la pleine mise en
75 oeuvre des Conventions de l'OIT relatives aux droits fondamentaux des travailleurs/euses
76 migrant(e)s et de leur famille.
77
- 78 I) **Exhorte** les organisations affiliées à l'IE à manifester leur solidarité avec les migrant(e)s
79 moyennant la coopération au développement, mais également à travers des actions facilitant
80 leur accueil dans de meilleures conditions (par exemple, en fournissant des informations
81 contribuant à leur intégration personnelle et familiale).
82
- 83 J) **Appelle** les organisations membres à recueillir et à échanger des données mises à jour en
84 matière de migration des enseignants, en particulier sur divers aspects pertinents, notamment
85 les conditions de reconnaissance des études et des diplômes, l'accès à l'enseignement et les
86 conditions de travail.
87
- 88 K) **Exhorte les gouvernements, la société civile et les organisations syndicales** à prendre
89 en compte la nécessaire dimension de genre dans les actions entreprises.